



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Revalorisation-du-point-d-indice-de-1-2-une-avancee-pour-les-agents-de-la>

Revalorisation du point d'indice de 1,2% : une avancée pour les agents de la fonction publique



- Carrière -

Date de mise en ligne : jeudi 17 mars 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

La hausse de la valeur du point d'indice de 1,2% en deux fois : 0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1er février 2017 est une bonne nouvelle pour les agents publics.

L'UNSA-Fonction publique considère que la page du gel du point d'indice imposé depuis 2010 a été tournée.

Cette avancée renoue, comme pour tous salariés, avec le principe d'un rendez-vous annuel permettant d'assurer au moins le maintien du pouvoir d'achat en fonction de l'inflation.

Ce dégel significatif sera visible sur la feuille de paye de chaque agent.

Cet effort représente plus de 2,4 milliards d'euros et complète, pour les fonctionnaires, le protocole PPCR que l'UNSA a signé en septembre. Elle marque une juste reconnaissance du travail des agents publics.

L'UNSA-Fonction publique lève son préavis de grève pour le 22 mars. Elle poursuivra son action en faveur de l'ensemble des agents.

[\[http://www.unsa-fp.org/calcullette-1_2.png\]](http://www.unsa-fp.org/calcullette-1_2.png) Calcullette : Vous souhaitez connaître ce que représente pour vous la hausse de 1,2% du point d'indice obtenue.